



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## télévision numérique terrestre

Question écrite n° 92316

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur le développement de la télévision numérique terrestre en zones rurales. Certains territoires ne sont en effet toujours pas programmés pour être desservis par les cent dix sites émetteurs TNT dont l'installation est prévue d'ici à 2007. Malgré les efforts entrepris pour combler le retard pris et permettre une couverture totale du territoire en téléphonie mobile et un égal accès au haut débit, les zones rurales risquent de se retrouver dans une situation analogue pour recevoir la TNT. En conséquence, il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

Un an après son lancement fin mars 2005, plus de 2,5 millions d'adaptateurs pour la télévision numérique terrestre (TNT) ont déjà été déployés dans les foyers français. Il s'agit d'un véritable succès qui montre l'engouement de nos concitoyens pour une offre audiovisuelle gratuite et diversifiée en qualité numérique. Aujourd'hui, 50 % de la population est couverte par la TNT. Au total, 115 sites TNT sont d'ores et déjà planifiés, qui permettront de couvrir 80 % de la population. En Lozère, l'ouverture du site de Mende est ainsi prévue à l'automne 2006. Toutefois, il n'est pas question de s'arrêter à ces 80 % de couverture. L'objectif du Gouvernement est de couvrir l'ensemble des Français en télévision numérique d'ici à 2007. Pour y parvenir, rapidement et à un coût relativement faible, il s'oriente vers une double approche. D'une part, il s'agit de poursuivre le déploiement terrestre de la TNT au-delà des 115 premiers sites. En effet, il reste un nombre important de zones urbaines relativement denses pour lesquelles la mise en service d'un réémetteur local serait pleinement justifiée. Selon les estimations, entre 300 et 500 nouveaux sites seraient ainsi pertinents. La réflexion sur cette extension a commencé avec les chaînes. En complément, parce qu'on ne pourra pas tout couvrir de cette façon, le Gouvernement travaille avec les acteurs concernés à la mise en oeuvre d'un bouquet numérique par satellite sans abonnement qui reprendrait les chaînes gratuites de la TNT, avec pour objectif une diffusion dès cette année. La plupart des chaînes gratuites de la TNT ont d'ores et déjà confirmé qu'elles souhaitaient s'engager dans cette voie. Un tel bouquet serait particulièrement utile pour compléter la couverture en télévision numérique dans les zones rurales non desservies par un émetteur numérique terrestre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92316

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 avril 2006, page 4063

**Réponse publiée le** : 6 juin 2006, page 5867